

*Archives du Canada—Loi*

essayons actuellement de reproduire dans la société contemporaine. C'était une expérience émouvante et je vous conseille, monsieur le Président, si vous ne l'avez pas déjà fait, de consulter ces dossiers moisés et de prendre plaisir à constater la précision et le soin avec lesquels étaient consignés ces renseignements.

Grâce à nos Archives, nous continuons de découvrir des points essentiels de notre passé culturel et historique. Par exemple, tout le monde sait que notre ancien premier ministre, Sir John A. Macdonald, le premier à occuper ces fonctions, est né à Glasgow le 11 janvier 1815. C'est indiqué à la page 10 dans *The Young Politician* de Donald Creighton. Mais on a découvert que c'était faux. Il est réellement né le 10 janvier. Comment l'a-t-on su? Parce qu'il y a quelques années, les Archives ont découvert l'extrait de naissance de Sir John A. Macdonald qui révélait qu'il était né le 10 janvier. Quelle importance a une journée? Aucune en réalité. C'est juste pour le principe de l'exactitude du document historique. Cela constitue un post-scriptum à l'histoire.

Bien des gens savent que Sir John A. aimait boire. Ils croient que sa boisson préférée était le brandy. Ce n'est pas vrai. A ses heures difficiles, en particulier, Macdonald préférait le rhum. Comment les Archives le savent-elles? C'est simple. Elles ont conservé ses vieilles notes d'hôtel qui montrent qu'il commandait plus de rhum que de brandy. Ce ne sont pas des renseignements qui vont changer la face du monde mais cela constitue un détail intéressant qu'on peut trouver dans des documents lorsque nous sortons les dossiers de nos héros, et non pas ceux des autres pays.

À l'époque coloniale, lorsque la Banque du Canada a fait des recherches sur la monnaie française, elle a découvert que lorsque les Français ne pouvaient pas imprimer de l'argent assez rapidement pour satisfaire la demande, ils coupaient le coin des cartes à jouer pour les utiliser en guise d'argent. Je me demande s'il y aura un nouveau projet de loi dans le prochain budget du ministre des Finances (M. Wilson)—l'as carte forte ou faible?

Il faut énormément de place pour entreposer plus d'un milliard d'articles, et notamment 11 millions de photographies, cartes et plans, ainsi que 365 millions de pages de documents du gouvernement fédéral, détenus par les Archives.

Actuellement, les possessions des Archives publiques sont éparpillées dans sept édifices différents dans toute la région de la Capitale nationale, outre l'édifice principal qu'elle partage avec la Bibliothèque nationale, rue Wellington. Non seulement ces espaces sont insuffisants, mais les conditions qui y règnent et que le ministre connaît bien, j'en suis sûre, compromettent gravement la conservation à long terme des collections de documents historiques et des renseignements concernant notre héritage culturel. Ce sont les documents de base qui font notre originalité et notre fierté en tant que nation. Les documents s'amoncellent dans ces édifices qui ne sont pas protégés contre l'humidité, le vol, le vandalisme et l'eau. Tous les jours, de nombreuses données historiques importantes sont effacées à jamais. Ce n'est pas faute de soins de la part des archivistes, mais parce que ces derniers n'ont pas les fonds nécessaires pour bien faire leur travail. Aussi, j'espère que le ministre déblocquera ces fonds et apportera les changements qui s'imposent à cette loi.

Le partage des espaces d'entreposage avec d'autres organismes pose également des problèmes de contrôle et de sécurité. Etant donné que les biens des Archives du Canada sont répartis en différents endroits, il faut souvent déménager archives et documents. Ces déménagements répétés, ainsi que les changements dans les conditions atmosphériques et l'infestation par les insectes, abîment nos archives. J'espère sincèrement que nous pourrions faire quelque chose car les conséquences d'une telle situation sont désastreuses.

Depuis quatre ans, il y a eu pas moins de 45 circonstances exceptionnelles. Dans certains cas, c'étaient de grandes inondations qui ont causé des dégâts et des pertes irréparables. Dans d'autres, il s'est agi d'une simple fuite ou de fuites périodiques qui ont endommagé les collections. Avec le temps, les documents entreposés dans les archives deviennent la proie du mildiou, de l'oxydation et de la poussière, et subissent une usure inutile.

N'oublions pas la menace que peut constituer une grande catastrophe comme l'incendie qui a ravagé les archives de l'Université Concordia il y a quelques années. Les collections archivistiques étaient entreposées dans un immeuble qui lui était à la fois mal surveillé et protégé, et qu'occupaient aussi d'autres services. Il a fallu plusieurs millions de dollars pour remettre en état les documents qui n'ont pas péri. La situation vraiment déplorable de l'Université Concordia risque de se répéter ici aussi, aux Archives publiques, mais à plus longue échéance. Si on ne réussit pas à l'éviter, le résultat sera le même—la perte de notre patrimoine dont nous nous soucions énormément. Par conséquent, il est non seulement important de nous doter d'une nouvelle mesure, mais aussi crucial d'entreposer les Archives publiques dans un milieu sûr, à humidité contrôlée et muni d'un système d'extinction des incendies convenable.

Pour compliquer les choses, la tâche change constamment. Il n'est plus question simplement de conserver et d'entreposer des documents. Les Archives publiques sont entrées dans l'ère de l'informatique. Chose incroyable, les dossiers informatisés du gouvernement renferment plus de dix fois les données sur papier. À l'heure actuelle, il n'existe pas de moyen, sauf pour ce qui est des projets pilotes, de contrôler et de protéger ces dossiers qui sont constamment modifiés, détruits et effacés, et nous ne savons pas ce qu'il advient des 2.5 millions de bandes magnétiques et disques appartenant au gouvernement, qui ont une certaine valeur à l'heure actuelle mais aussi sur le plan historique, et que nous risquons de perdre.

Dans 50 ans, si rien ne change, notre histoire risque de comporter un trou béant parce que nous aurons perdu et détruit des données. Les Canadiens n'auront tout simplement pas de documents qui les renseignent sur notre mode de vie d'aujourd'hui. Voilà bien pourtant ce qui nous définit.

Le porte-parole des Archives publiques a été très catégorique devant le comité de la justice et des questions juridiques. Voici ses propos:

En démocratie, l'usage veut depuis longtemps qu'on prenne grand soin des documents gouvernementaux, que les plus importants soient confiés aux archives de l'État et que, à la longue, ces dernières soient mises à la disposition du public.

Notre parti se réjouit de voir que le gouvernement veut mettre à jour la Loi concernant les Archives du Canada. Le projet de loi nous paraît dans l'ensemble acceptable, et il va rehausser